

# Accidents du travail : une réalité persistante

Jules Thomas

7-9 minutes

- [Emploi](#)
- [Conditions de travail](#)

« Accidents du travail » (1/3). Ils révèlent souvent les dysfonctionnements dans l'organisation de travail. Les conditions de travail et d'emploi (sous-traitance, intérim...) favorisent leur émergence.

Article réservé aux abonnés



« Où est-ce que ça a dysfonctionné ? », se demande Franck

Refouvelet, élu CGT Orange dans le Cantal. Le 15 octobre, un homme de 30 ans est mort électrocuté par une ligne à moyenne tension à Talizat (Cantal), alors qu'il travaillait sur une ligne téléphonique située juste en dessous.

Ce chantier se distingue par une incroyable situation de sous-traitance en cascade : Orange sous-traite les travaux à Eiffage, qui elle-même sous-traite à un sous-traitant, qui sous-traite à une entreprise du Val-d'Oise, d'où venait la victime. *« On peut donc se poser des questions sur les conditions d'intervention de ces personnes. Je ne suis pas certain qu'on se rende compte des conditions de travail chez les sous-traitants d'Orange »*, insiste l'élu, qui met en évidence un accident mortel similaire survenu en février dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Six cent quarante-cinq salariés du secteur privé sont décédés dans un accident du travail – survenu par le fait ou à l'occasion du travail – en 2021, pour moitié des suites d'un malaise, révèle le dernier bilan de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) publié jeudi 17 novembre. C'est moins qu'en 2019, mais plus qu'en 2017 ou 2018.

## **48,5 millions de jours d'arrêt**

Après des décennies de progrès, les chiffres chutent moins vite depuis 2013 : la CNAM dénombre 604 565 accidents de travail dans l'année (trente et un avec arrêt et-ou incapacité pour 1 000 salariés). C'est 12 % de plus qu'en 2020, 8 % de moins qu'en 2019 (656 000), et un niveau semblable à 2013 (618 850). La baisse entre 2019 et 2020-2021 est liée au recours au chômage partiel et au télétravail, précise la CNAM. Dans la construction, les transports ou l'agriculture, les accidents sont plus fréquents.

Autre facteur d'inquiétude, le taux de gravité des accidents est au plus haut depuis 2010 : 48,5 millions de jours d'arrêt ont été pris à la suite d'un accident du travail en 2021. Ce qui équivaut à plus de 200 000 salariés arrêtés toute l'année. Déjà considérables, ces chiffres ne concernent que les 19,5 millions de salariés du secteur privé.

La gravité des accidents affecte davantage les salariés âgés que les jeunes, mais moins fréquemment, selon [une analyse](#) du ministère du travail publiée en novembre. Les accidents graves et mortels touchent davantage les ouvriers, victimes de 1 813 accidents graves et de 46 accidents mortels par milliard d'heures rémunérées en 2019, contre respectivement 259 et dix pour les cadres.

Un véritable « *fait social* » pour la sociologue et enseignante-chercheuse à l'École des hautes études en santé publique, Véronique Daubas-Letourneux : « *Le travail reste dangereux, et le risque de se blesser au travail est très inégalement réparti. C'est le reflet d'une organisation du travail où perdurent les risques : le travail s'intensifie.* »

## **Pression et précarisation**

Les conditions de survenance sont souvent les mêmes : travail en urgence, exigence de productivité, prise de risques, manque de communication... « *Il y a souvent des signes avant-coureurs,* explique la sociologue. (...) *Quand on va dans le détail, on se rend compte qu'il était 23 heures, tôt le matin, qu'il y avait un contexte avec un effectif moins important ou une nécessité de se presser.* »

La précarité est un facteur aggravant. Les salariés en sous-traitance sont plus souvent confrontés à des accidents graves,

et dans l'intérim, le risque d'accident du travail avec arrêt (39,3 accidents de travail par million d'heures) est deux fois plus élevé que la moyenne. *« C'est compliqué d'utiliser son droit de retrait quand on est apprenti, en CDD, en intérim... Chez les jeunes accidentés, beaucoup de situations relèvent de l'exploitation »*, explique Véronique Daubas-Letourneux.

Connaissant bien les différents chantiers du Grand Paris, Ali Tolu, représentant CGT du groupe Vinci, met en avant le mélange délétère entre pression et précarisation du travail. *« Sur le Grand Paris, 75 % des salariés sont dans un statut précaire : co-traitants, sous-traitants, salariés détachés, intérimaires. Chaque entreprise n'a pas les mêmes règles de sécurité. Et en même temps, il faut rattraper les retards sur les chantiers : il y a peu de repos, certains salariés font plusieurs heures de voiture par jour. »*

Les femmes, moins touchées par les accidents graves, voient leur taux de sinistralité grimper depuis vingt ans dans la plupart des métiers. L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) a mis en évidence cette évolution : entre 2001 et 2019, le nombre d'accidents de travail a grimpé de 41,6 % pour les femmes, tandis qu'il chutait de 27,2 % chez les hommes.

## **Le BTP fait figure de bon élève**

*« C'est surtout dû à l'explosion dans la santé, l'action sociale, le nettoyage et les services, les commerces et les industries de l'alimentation. Les risques sont sous-évalués pour une vendeuse, une employée de centre d'appels ou du secteur banque-assurance, précise Florence Chappert, responsable de la Mission égalité intégrée à l'Anact qui a réalisé cette [étude](#). Les femmes dans le BTP ont aussi plus de risques d'être*

*exposées, c'est sans doute dû au fait que les matériels n'ont pas été suffisamment adaptés. »* Un déficit de prévention ressort souvent, au-delà des problèmes d'organisation du travail. Les mises aux normes les plus efficaces sont réalisées après un accident et l'enquête de l'inspection du travail qui s'ensuit.

Le BTP, seule branche d'activité dotée d'un organisme de prévention, l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), fait figure de bon élève, même si le nombre d'accidents graves et mortels y reste élevé. *« Les conditions de travail se sont largement améliorées. Les premiers facteurs d'amélioration sont l'évolution des techniques et de management, de gestion des équipes sur les chantiers. L'enjeu est de tout préparer en amont d'un chantier, pour éviter de prendre des risques, tout en luttant contre l'habitude qui peut aussi générer des accidents par mégarde »*, note Paul Duphil, le secrétaire général de l'OPPBTP.

Un nouveau plan de prévention, qui se concentre sur les accidents graves et mortels, a été annoncé par le gouvernement en mars 2022. Il vise principalement les travailleurs jeunes et vulnérables – plus de la moitié des salariés de moins de 25 ans décédés au travail avaient moins d'un an d'ancienneté, selon les derniers chiffres de la CNAM.

[Jules Thomas](#)

[Contribuer](#)

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article

Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.

